

Les licences

Quand doit-on prendre une licence ?

Lorsque l'on vend de l'alcool à titre principal ou accessoire :

- consommation sur place : café, pub, discothèque, restaurant, table d'hôtes...
- vente à emporter : supermarché, caviste, épicerie, vente à distance ou par internet...

Les licences débits de boissons

1 - Les différents groupes de boissons :

- Groupe 1 « les boissons sans alcool » : boissons sans alcool.
- Groupe 2 : a fusionné avec le groupe 3 depuis 2016.
- Groupe 3 « les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels » : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool.
- Groupes 4 et 5 : rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques.

2 - Les différents types de licences

Les licences à consommer sur place :

- La licence III dite licence restreinte : permet de vendre les boissons du groupe 3.
- La licence IV dite grande licence ou licence de plein exercice : permet de vendre toutes les catégories de boissons.

MEUSE ATTRACTIVITÉ

Les licences à emporter :

- La petite licence à emporter : vente des boissons groupe 3.
- La grande licence à emporter : vente de toutes les boissons autorisées. Cette licence est prévue pour les établissements de restauration de vente à emporter uniquement, les supermarchés et les cavistes.

Les licences restaurant

- La petite licence restaurant : permet de vendre les boissons du groupe 3 pour les consommer sur place à l'occasion des repas.
- La licence restaurant : permet de vendre sur place, à l'occasion des principaux repas, toutes les boissons à titre accessoire de la nourriture.

Démarches pour l'obtention des licences débit de boissons et restaurant

Il faut détenir un permis d'exploitation, valable 10 ans, qui est octroyé à l'issu d'un stage spécifique et avoir fait une déclaration préalable en mairie 15 jours avant le début de l'exploitation.

Pour tout renseignement concernant le stage :

UMIH
30 avenue de Douaumont
55100 VERDUN
Tél. : 06 72 25 56 80
contact@umih55.fr

Le stage peut être effectué hors département.

MEUSE ATTRACTIVITÉ

28 Rue des Romains - BP 40038 - F-55001 BAR-LE-DUC CEDEX
03 29 45 78 40 - contact@lameuse.fr
www.lameuse.fr